

COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'attention du : service communication

Date: 28/04/2015

Le Village n° 1 se scinde en 2 entités, l'emploi est menacé !

Lors du CE extraordinaire du 7 novembre 2014, le Conseil d'administration du Groupe Village n°1, dirigé par Monsieur Gérard Lemaire, a fait part aux organisations syndicales de sa **décision de scinder le groupe en deux entités autonomes**, distinctes : secteur accueil/hébergement (SERESA) et secteur emploi (ETA et entreprises d'insertion), soit au total plus de 800 travailleurs.

Déjà à l'époque, **les organisations syndicales ont tiré la sonnette d'alarme** et ont pointé une **possible restructuration pour l'ETA**.

Entre le mois de décembre 2014 et mars 2015, et malgré les engagements du CA d'associer les organisations syndicales dans le processus de scission, **le Conseil d'administration a sciemment manqué de transparence et a filtré les informations** données aux organisations syndicales, lors des différentes réunions de concertation. Pendant ce laps de temps, le Conseil d'administration a garanti non seulement le maintien de l'ensemble des emplois du groupe mais aussi la viabilité des deux pôles.

Ce n'est que mi-avril 2015, durant les vacances de printemps, que le Président du CA a annoncé que la **viabilité du pôle emploi (ETA et entreprises d'insertion) est conditionnée à un investisseur extérieur** avec toutes les conséquences que cela peut engendrer (perte d'emplois, modification de l'organisation et des conditions de travail,...).

Même si actuellement l'avenir du SERESA ne semble pas menacé, il n'en demeure pas moins que les organisations syndicales restent inquiètes quant à l'avenir des résidents et des travailleurs vu l'attitude du Conseil d'administration et les actuelles coupes budgétaires (qualité du service, normes d'encadrements suffisantes,...). Qui nous garantit que le Président du Conseil d'administration n'adoptera pas la même attitude qu'avec le pôle emploi ?

De manière unilatérale et anticipative, la délégation employeur a décidé de mettre fin à la réunion du CE de ce lundi 27 avril 2015. **Attitude inadmissible** pour les organisations syndicales...

Pour l'employeur, le dossier est clos et sera validé lors de l'AG convoquée ce mercredi 29 avril 2015 à 18 heures !

La FGTB-CG, la FGTB-SETCa, la CSC-BIE et la CNE sont solidaires pour défendre l'intérêt de l'ensemble des travailleurs. Leur volonté est de **garantir à chacun les moyens de subsistances pour demain et la qualité de l'emploi.**

En réponse au manque de respect de la concertation sociale, **les organisations syndicales activent leur plan d'action.**

Pour les organisations syndicales, rien n'est joué !

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter les responsables en charge du dossier :

David PASTORELLI, FGTB-CG : 0497/58.88.43

Claudia RECKINGER, FGTB-SETCa : 0497/87.10.77

Isabelle PARENT, CSC-BIE : 0477/54.39.40

Anne-Marie MAGNANI, CNE :0495/20.29.18